



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2023/1476/174 du 10 mai 2023, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

**Monsieur Théo EWERT à exploiter un monte-escaliers à Pétange, rue des Ecoles n° 13.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 17 mai au 26 juin 2023 inclus).**

Pétange, le 15 mai 2023  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,